armée - mission
1792

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

DES

COMMISSAIRES DES PYRENÉES-ORIENTALES,

FAIT

A LA CONVENTION NATIONALE;

PAR LE CITOYEN F. AUBRY,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DU GARD;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS LÉGISLATEURS,

Lorſque votre choix nous eut déſignés pour établir l'ordre public par-tout où nous le trouverions troublé, & mettre nos frontières, du côté de l'Eſpagne, dans le meilleur état de défenſe, notre ſollicitude dut d'abord ſe fixer ſur les temps difficiles où la République ſe trouvoit.

En effet à cette époque une armée ennemie marchoit sur Paris ; de toutes parts nos troupes citoyennes voloient à sa rencontre pour la combattre ; & détruire cette horde de tyrans & d'esclaves ; le désordre naturel d'une pareille précipitation, devenue nécessaire, offroit à la pensée d'affligeants résultats. La royauté en France venoit d'être abolie, & une longue & profonde idolâtrie pour elle, pouvoit avoir laissé des regrets qu'il falloit & combattre & détruire. C'est avec toutes ces idées plus ou moins involontaires, que nous avons entrepris l'honorable & importante mission dont vous veniez de nous charger. Il falloit donc tirer de ce chaos d'incertitude & de difficultés un plan de travail simple, méthodique, & dont l'utilité fût prompte & rapide.

Voici, citoyens, l'exposé du plan sur lequel nous avons travaillé.

Nous avons dû d'abord nous fixer sur tous les moyens de force que la sûreté de la République exigeoit. Le ministre Servan, que nous avions vu avant notre départ, ne nous avoit donné aucun renseignement utile ; nous fîmes donc un tableau de demandes simples, justes & faciles à obtenir de la vigilance des administrateurs, comme du zèle des administrés.

Ce tableau contenoit les sept articles suivans que nous laissions à chacune des administrations de département où nous passions, avec instance de préparer leur réponse pour notre retour.

Ces départemens sont la Drôme, le Gard, l'Hérault, l'Aude, les Pyrénées Orientales, les Bouches-du-Rhône, le Var, les Basses-Alpes, l'Ardèche, & la Lozère. Voici les articles qui leur ont été demandés :

1°. Ne point licencier les bataillons déja organisés, quoique non employés dans les armées.

2°. Organiser de suite un bataillon de citoyens armés & équipés; le mettre à la solde de la nation, pour être employé à la première réquisition.

3°. Immatriculer, nom par nom sur un rôle, toutes les forces de chacun de ces départemens; & en tirer depuis trois mille jusqu'à six mille citoyens armés & équipés, pour en former une force disponible à la première réquisition.

4°. Donner un état des bouches-à-feu & des munitions de guerre, dont on pourroit disposer au besoin.

5°. Faire également connoître par un état les ressources que chacun de ces départemens peut fournir en grains & pâturages.

6°. Faire le relevé des chevaux de traits, mulets, chevaux de selle, enfin de toutes les bêtes à colier, pour les transports militaires au besoin.

7°. Donner un état des bataillons des volontaires que chacun de ces départemens avoit aux armées.

Nous ne négligeâmes pas non plus d'étudier l'esprit public; de lui donner une juste idée des vertus républicaines; d'observer la marche des administrations; de chercher à connoître, dans ces momens de crise, les bases sur lesquelles elles administroient; de surveiller l'effet qu'avoit produit alors l'expulsion encore nouvelle des prêtres fanatiques; enfin, de recevoir les plaintes, accueillir les demandes, &c. &c.

Tel est, Citoyens, le plan que nous avons rigoureusement suivi depuis Lyon jusqu'à Perpignan, depuis Perpignan jusqu'à Nice, y compris Toulon & Marseille.

Rendus au département du Gard, les administrateurs nous firent part de leurs inquiétudes sur la cherté du bled, sur la rareté de cette denrée, & sur l'impossibilité où se trouvoit cette contrée de s'en fournir: d'abord, parce que cette récolte avoit manqué en Italie; en second lieu, parce que les secours ordinaires de la Bourgogne étoient absorbés par les besoins de l'armée des Alpes; enfin, parce que, dans le département de l'Aude, le peuple venoit d'arrêter plusieurs chargemens, & que, par une suite d'une aussi coupable exaction, il s'opposoit à la libre navigation du canal des deux mers; ils nous dirent encore qu'ils n'étoient approvisionnés que pour un mois au plus; que le Var & l'Hérault étoient dans le même cas; qu'enfin sans de prompts secours toutes ces contrées alloient être exposées aux horreurs de la famine. De pareils dangers, de pareils motifs durent fixer toute notre sollicitude, & exciter toute notre vigilance. Nous fîmes diligence pour nous rendre de suite à Carcassonne; arrivés dans cette ville, nous appelâmes auprès de nous toutes les administrations; nous trouvâmes celle du département réduite à un très-petit nombre de membres encore effrayés de la triste fin du procureur-général, & des excès de licence où le peuple venoit de se porter par l'arrestation & le séquestre forcé de plusieurs chargemens de bled. Ces administrateurs étoient entre la crainte & leur devoir; entre le desir de bien faire, & l'impuissance des moyens; entre le souvenir du passé & les menaces pour l'avenir. C'est de cet état pénible & affligeant que nous les avons tirés par les procédés dont voici le détail.

Les administrateurs nous dirent qu'il y avoit à Castelnaudary une commission rassemblée, & composée de deux membres de chacun des départemens envi-

ronnans, qui s'occupoit des moyens de tempérer les funestes suites que devoit produire l'égarement criminel du peuple, & d'empêcher de nouvelles récidives de ce genre. Nous lui envoyâmes tout de suite une réquisition, par laquelle nous demandions deux membres de cette commission pour venir conférer avec les administrateurs du département de l'Aude, & nous, sur ce que cette commission avoit déja fait, & sur ce qui lui restoit à faire. Le soir même deux membres de cette commission arrivèrent, & après environ trois ou quatre heures de discussion, nous parvînmes à concilier, par un arrêté, les intérêts des négocians violés, avec la loi; la justice des moyens de répression, avec la navigation du canal. A l'appui de cet arrêté nous fîmes venir à Carcassonne trois mille cinq cents hommes, y compris deux cents hommes de cavalerie. Nous dressâmes, avec les administrateurs, un tableau de répartition à faire de cette troupe le long du canal, au nombre de dix-sept cents hommes, & nous décidâmes d'établir le reste en dépôt à Carcassonne, pour secourir au besoin les postes menacés ou attaqués; nous fîmes venir le maréchal-de-camp, Grand-Pré, militaire expérimenté. Nous le requîmes de prendre le commandement de cette petite armée, & de n'agir que de concert avec les corps administratifs. Ces dispositions ont été exécutées avec la célérité qu'exigeoient l'urgence des besoins, & les circonstances difficiles dans lesquelles se trouvoit cette contrée.

Pour établir des postes le long du canal, de distance en distance, ainsi que pour le dépôt fixé à Carcassonne, il falloit des lits & des fournitures, le pays n'en pouvoit point fournir; la mesure étoit instante; nous autorisâmes donc l'administration du département, à traiter suivant les formes ordinaires

par trois adjudications, & à la moins dites pour deux mille lits & leurs dépendances. Nous remplissions à cet égard le double avantage d'établir pour le moment la troupe comme elle doit l'être, & de mettre à la disposition du général qui devoit commander l'armée des Pyrénées, des fournitures qu'il n'auroit pas trouvées, & qui lui seroient devenues indispensables. Nous avons entre les mains les pièces que nous a envoyées le procureur-général du département de l'Aude, qui prouvent que l'administration a rempli cet objet avec intelligence & économie, puisqu'elle a fait une épargne de dix livres par lits sur le marché général, passé par le citoyen Garnier, fils aîné, pour toutes les troupes; & qu'en outre, elle a obtenu que tous les bois de lits seroient en chêne, au lieu de laisser le choix qu'a ledit Garnier, dans son marché, de fournir les lits des troupes, en bois blanc ou en chêne.

Il nous restoit, avant de quitter Carcassonne, à connoître l'esprit public; nous demandâmes à toutes les autorités constituées une assemblée générale & publique; elle eut lieu le soir dans une église où nous nous rendîmes : un de nous prit la parole, & après quelques reproches sur le passé, quelques leçons pour l'avenir, nous eûmes la satisfaction d'entendre les promesses les plus éclatantes d'une soumission sans borne aux lois, & d'une surveillance active contre les agitateurs, & les amis des désordres qui se disent amis du peuple.

Enfin, & c'est ici que nos fonctions dans cette ville devinrent pénibles, nous fûmes forcés pour le bien public, de faire un grand exemple de quelques soldats du vingt-cinquième régiment, & de quelques volontaires du premier bataillon du Cantal, qui provoquoient sans cesse le peuple à se soulever

contre la cherté du grain; c'eſt en préſence de leurs camarades ſous les armes, que nous avons fait connoître leur crime, que nous leur avons fait dépoſer les armes qu'ils étoient prêt à tourner contre la tranquillité publique, & que nous les avons déclarés indignes d'être les défenſeurs des intérêts de la Patrie : une approbation générale de ces deux corps a juſtifié l'opinion que nous en avions, & nous a conſolés de ce grand acte de ſévérité, que la juſtice réclamoit de nos devoirs. L'ordre remis dans la ville de Carcaſſonne, toutes les meſures priſes pour aſſurer la libre navigation du canal, tous les intérêts des parties léſés par l'arreſtation des chargemens de bled ſatiſfaits, nous avons quitté cette ville pour nous rendre à Perpignan. Avant que d'entreprendre de vous faire part de nos travaux dans les Pyrénées-Orientales, nous devons, citoyens, vous faire un aveu qui ne peut pas ſe détacher de ce dont nous venons de vous rendre compte; c'eſt que le plus ſatisfaiſant ſuccès a couronné toutes nos meſures; l'adminiſtration du département de l'Aude na jamais ceſſé de nous écrire, que la navigation du canal des deux mers étoit à l'abri de tout danger; que l'ordre étoit rétabli, & qu'enfin les départemens méridionaux faiſoient ſans troubles tous les achats, en grains, qui leur étoient néceſſaires.

Nous fûmes reçus à notre entrée dans Perpignan avec les ſentimens touchans du républicaniſme le plus pur & le plus franc; la municipalité, les corps adminiſtratifs, les ſociétés populaires, tous les citoyens étoient à la porte de la ville à nous attendre, & de là auſſi occupés à ſentir qu'à répondre à tout ce qu'on nous diſoit d'intéreſſant pour l'Aſſemblée, nous fûmes conduits à notre logement, au milieu des acclamations de joie & de confiance; nous

avions à traiter particulièrement avec les chefs d'artillerie, de génie, & le commiffaire ordonnateur ; mais avant ce rapprochement intime, il convenoit dans les circonftances où nous nous trouvions, de prendre une connoiffance exacte des principes de ces chefs, pour régler le degré de confiance que nous devions mettre dans nos différens rapports avec eux.

Pour en venir à ce but, nous fîmes affembler tous les corps adminiftratifs & la municipalité ; là, au milieu d'eux, & par une communication franche & loyale, tous nos doutes furent levés, & le lendemain nous commençâmes nos opérations avec la fécurité d'une confcience bien éclairée.

Nous partîmes pour Mont-Louis, dernière ville frontière avec l'Efpagne ; nous en avons examiné les fortifications avec foin & détail ; nous les avons trouvés en bon état, à quelques réparations près qui ne font pas d'une grande importance, & auxquelles néanmoins on travaille.

Prefque tout le chemin couvert eft paliffadé, au moins du côté attaquable : quant aux autres qui font défendus par la nature même du terrein, toutes les paliffades font rendues à pied d'oeuvre, ainfi que les madriers, longerons de pont, poteaux de barrières &c. Au refte une opération majeure de la part de l'ennemi fur cette place ne peut guère s'entreprendre, parce que les gorges de Prats-de-Mouilliou & de Mont-Louis, préfentent des difficultés infurmontables pour le paffage de l'artillerie ; en fecond lieu, parce qu'il ne peut former aucun raffemblement à Puycerda, par rapport aux obftacles qu'il rencontreroit dans fon local même, qui, dans tous les environs de cette petite ville, n'offre aucune reffource

pour les charrois : en ſuppoſant même toutes ces difficultés vaincues, Mont-Louis, avec une garniſon de deux mille cinq cents hommmes, ſoutiendroit trente ſix jours de ſiège, parce que l'ennemi ne pourroit pénétrer dans la place que par un baſtion de la citadelle, à moins qu'il n'attaquât d'abord la ville ; ce qui ne doit pas ſe préſumer, attendu que par la nature du terrein, il feroit dans ce cas obligé de faire deux ſièges au lieu d'un ; tandis qu'en prenant la citadelle, il feroit auſſitôt maître de la ville. Au reſte, cette place eſt armée en ce moment de 29 pièces de canons de tout calibre, & de 5 mortiers bien montés, bien uſtenſillés & bien approviſionnés; nous y avons un bataillon en entier en garniſon, & des troupes à portée de s'y rendre au beſoin ; on peut donc être tranquille ſur le ſort de cette place.

La municipalité nous y a reçus avec les témoignages de la plus grande confiance pour l'Aſſemblée.

De Mont-Louis, nous paſsâmes à Villefranche, petite ville ſituée au débouché de la gorge de Mont-Louis; cette place ne peut être conſidérée, ſous le rapport de la défenſe générale, que dans le cas où l'ennemi ſe feroit emparé de Mont-Louis, & puiſque les difficultés ſont preſqu'inſurmontables pour prendre cette dernière place, on peut regarder Villefranche comme un poſte d'une très-petite importance. Néanmoins, elle eſt protégée par le fort Lagarde qui la domine, & dont les baſtions enfilent tous les paſſages, déja très-rétrécis, d'où l'ennemi pourroit déboucher. Ses fortifications ſont en bon état, & garnies de 24 pièces de canons montées, & prêtes au beſoin; il y a trois cents hommes de garniſon. Cette tournée faite, nous fûmes le lendemain à Bellegarde, place la plus importante du

département, & située à l'extrémité du Perrus, auquel l'ennemi ne peut communiquer que par un grand chemin qui conduit en Catalogne. Ce château, car c'est ainsi qu'il faut le considérer, attendu que ce n'est qu'un poste militaire, défend merveilleusement la principale avenue de l'Espagne en France; il n'est pas même possible d'établir, sur ses accessoires, un cheminement de tranchée, & le seul plateau inférieur par où l'ennemi peut l'attaquer, est occupé par un ouvrage que l'assiégeant seroit obligé de prendre avant que d'attaquer le château. Sa fortification est excellente, & dans le meilleur état; il y a deux contremines, au moyen desquelles on pourroit faire sauter les établissemens de l'ennemi sur les glacis. Les batteries enfilent, sans aucun obstacle, le grand chemin qui conduit en Catalogne, & qui est le seul débouché de l'ennemi. Enfin, sa position & ses ouvrages sont tels qu'on pourroit regarder comme une imprudence toute tentative sur cette place, à moins qu'elle ne se fît à la suite des plus grands désastres. Mille hommes suffiroient pour la défendre, ainsi que tous les petits forts & redoutes qui la couvrent. Elle est armée de 36 pièces de canon bien approvisionnées & de 7 mortiers. Un bataillon complet de volontaires y est en garnison; mais ayant trouvé cette place sans commandant militaire assez instruit pour en bien connoître les moyens de défense, & pour faire un usage bien appliqué des ressources de guerre que l'expérience seule peut donner, nous avons cru que dans les circonstances où nous nous trouvions, il étoit urgent d'en placer un qui, par ses anciens services, & son amour pour la cause que nous défendons, ne dût rien laisser à desirer. En conséquence, nous y avons placé, sauf l'approbation du conseil exécutif national, le citoyen Verneuil, ancien lieutenant-co-

lonel, connu par de longs ſervices, & notamment par ceux qu'il a rendus, en ſervant la cauſe de la liberté en Amérique.

Port-Vendre, que nous avons également viſité, eſt un port à l'eſt de Perpignan; il eſt défendu par quatre petites redoutes iſolées, & qui ſe protègent mutuellement par le canon, mais qui ſeroient nulles dans le cas où l'ennemi y viendroit par le col de Bagnol, peu diſtant de ce port : cette gorge eſt très-rétrécie; il n'y a même que la cavalerie qui pourroit y paſſer. Ainſi, cette petite place ne peut pas être conſidérée comme place de fortification. Les quatre redoutes, dont il eſt parlé ci-deſſus, ſont en bon état, & défendroient parfaitement l'entrée de ce port; elles ſont garnies de 11 pièces de canon de gros calibre, avec les munitions néceſſaires. Nous avons vu auſſi Collioure, petit port ſitué au bord d'une anſe de la côte, & qui ne peut donner entrée qu'à des alèges; la ville eſt dominée au ſud par un plateau, ſur lequel eſt un château. Au nord, elle eſt également dominée par un plateau, ſur lequel eſt le fort Miradoux. A l'oueſt de la ville, règne une file de montagnes qui domine, à une très petite portée de canon, la ville, le château & le Miradoux, la ville de Collioure étant ſucceſſivement plongés par les hauteurs qui forment ſon baſſin. Dès que l'ennemi auroit pénétré dans ſon baſſin, il ſeroit le maître de s'emparer de ſes hauteurs, d'où il écraſeroit la ville, & couperoit la communication entre le château & le Miradoux; pour obvier à cet inconvénient, on a le projet de faire, au beſoin, un petit camp retranché entre le Miradoux, & ce qu'on appelle la hauteur de la Juſtice, où l'on placeroit un corps de troupes, deſtiné à rafraîchir la garniſon de ces deux derniers poſtes. Les ouvrages de Collioure

& de tous les forts dépendans sont en bon état, il y a une garnison suffisante; son artillerie montée est de 26 pièces & de 7 mortiers bien ustensillés & bien approvisionnés; il y a encore les postes de Prats-de-Moulliou, & du fort des Bains. Le second, est défendu par le fort la Garde, qui bat deux gorges fort resserrées, & qui sont les seuls points de communication que l'ennemi ait pour tenter une attaque même partielle. D'ailleurs, les environs de ce fort présentent tant de difficultés à surmonter pour le transport de l'artillerie, qu'il est presqu'impossible que l'ennemi s'occupe d'en faire l'attaque. Les défenses de Prats-de Moulliou & du fort sont bien entretenues, & leur artillerie n'est peut-être pas dans le rapport des ouvrages; mais ce poste étant regardé comme presqu'inattaquable, nous pensons qu'on a bien fait de pourvoir de préférence les points plus exposés. Le fort des Bains, presque dépendant de Prats-de-Moulliou ne peut jouer qu'un rôle très-secondaire dans la défense générale du département; il est trop petit, & d'ailleurs les pentes rapides du plateau sur lequel il est situé, ne permettent pas à l'ennemi d'établir un cheminement de tranchée en règle. Ses ouvrages sont en bon état, & garnis de sept pièces de canon approvisionnées.

Nous venons, citoyens, de vous donner connoissance de la défense extérieure & matérielle du département des Pyrénées-orientales, il en est une non moins importante & plus utile peut-être dont il nous reste à vous rendre compte : c'est le courage & le zèle des citoyens de ces contrées; l'impatience de combattre l'ennemi fait leur tourment, tout promet de leur part les plus grands secours dans le cas où la république auroit besoin de leurs services; un sentiment plus vif les domine encore,

c'eſt, la confiance pour la Convention. Combien il nous eſt précieux de vous rappeler les témoignages publics & particuliers, que nous en avons reçus dans le fond même des Pyrénées, où l'induſtrie la plus laborieuſe ſe ſignale à chaque pas, où le goût pour l'égalité eſt naturel & pur, où la liberté ne connut jamais la licence, où le culte religieux eſt entièrement dépouillé du fanatiſme, qui ſeul en corrompt la morale, où enfin l'innocence des mœurs donne à leur patriotiſme, ce caractère de franchiſe & de bonté, qui inſpire l'admiration & la confiance! Voilà, citoyens, un expoſé du ſpectacle touchant que nous ont donné les municipalités, les gardes nationales, & généralement tous les citoyens des montagnes des Pyrénées Orientales. Revenons, maintenant à la ville de Perpignan, dont nous avons encore à vous entretenir, pour terminer tout le compte que nous vous devons ſur cette intéreſſante contrée.

Les fortifications immenſes de cette place importante ont été long-temps négligées, & ce n'eſt que depuis à peu-près un an qu'on y travaille pour leur donner la perfection qu'elles doivent avoir. Nous devons ici un hommage à la vérité; nous avons vu par nous-mêmes que les inculpations faites l'été dernier aux officiers du génie chargés de la direction & de la conduite de ces fortes d'ouvrages, n'étoient pas méritées; qu'ils ont parfaitement rempli les ordres du pouvoir exécutif, & que, dans les rapports du temps & des moyens qu'ils ont eus à leur diſpoſition, on ne peut rien reprocher, ni à leur zèle pour leurs devoirs, ni à leurs connoiſſances pour leur métier. Tout le côté attaquable de la ville de Perpignan eſt en bon état; le chemin couvert eſt entièrement paliſſadé: un des baſtions de la ville, qui préſente quelque foibleſſe, eſt défendu par une lunette qu'on

conſtruit dans le prolongement de ſa capitale, avec des communications ſouterraines pour lier la défenſe; elle eſt auſſi minée de manière à faire ſucceſſivement ſauter le terrein qu'on feroit forcé d'abandonner, & à défendre pied-à-pied cet ouvrage intéreſſant. On en conſtruit en même temps un autre en avant des fonds de la citadelle, & dans les mêmes procédés; ces deux importans ouvrages pourront être finis au mois d'avril prochain, dans la ſuppoſition cependant qu'on accorde au génie les fonds néceſſaires.

Il y a quelques réparations à faire au revêtement des baſtions bas & des demi-lunes à la ville, ainſi qu'à ceux des deux enceintes de la citadelle & de leurs demi-lunes; mais tels qu'ils ſont cependant, ils rempliront parfaitement leur objet, qui eſt de forcer l'ennemi à y faire brêche.

En général, le corps de la place, des fronts attaquables de la ville & de la citadelle, eſt dans le meilleur état de défenſe; on fait les réparations les plus preſſées aux parapets, banquettes, &c., dans le développement de l'enceinte de la ville, juſqu'à l'entrée & ſortie des eaux de la rivière de la Baſſe.

Enfin, au moyen de l'achèvement des deux lunettes dont il eſt parlé ci-deſſus, & qui augmenteront la défenſe de la place d'environ vingt jours, Perpignan tiendroit cinquante-ſix jours de tranchée ouverte. Cette ville a dans ſes fortifications quatre-vingt-une pièces de canon de tout calibre, bien approviſionnées, vingt mortiers, également pourvus, & ſix obuſiers ou pierriers, ce qui fait un total de cent ſept bouches à feu pour la défenſe de Perpignan; mais, au moyen des deux lunettes dont je vous ai parlé comme ouvrage ſecondaire, il manque, pour le complètement de cet armement, dix pièces de

ſeize & dix pièces de douze, dont la demande eſt déja faite au miniſtre ; il y a auſſi un déficit de quelques affûts, & à cet égard le directeur de l'artillerie nous ayant dit qu'il ne pouvoit rien obtenir de l'arſenal d'Auxone, nous l'avons autoriſé à en faire conſtruire par des ouvriers du pays, ſuivant les modèles reçus, ainſi que cela s'eſt pratiqué anciennement dans des cas urgens. Il faudroit environ cinq mille hommes de troupes pour la défenſe de la ville & citadelle de Perpignan, ſans y comprendre les citoyens de bonne volonté qui y ſont en grand nombre & qu'on emploieroit aux travaux des terres. Les obſtacles naturels du pays s'oppoſent aux tentatives de l'ennemi pour entrer par différens points. Le col de Bagnol eſt preſque impraticable pour le paſſage des troupes; en ſuppoſant même que l'ennemi prît le parti d'entrer par cette gorge, il ne pourroit avoir ſon artillerie que par mer, ce qui rendroit ſon entrepriſe très-difficile; d'ailleurs il faudroit commencer par prendre Collioure & les forts qui en dépendent : le col de Parte, qui eſt le débouché le plus facile pour l'ennemi, qui dès-lors viendroit par le grand chemin de la Catalogne, eſt, comme je vous l'ai déja dit, ſupérieurement défendu par le château de Bellegarde ; ainſi il n'eſt pas probable qu'il pût pénétrer dans la plaine du département, ſur-tout ſi on avoit ſoin de tenir un corps de troupes à portée de ſecourir la garniſon de Bellegarde, & de faire, ſur le chèmin, de diſtance en diſtance, des coupures par différens retranchemens paliſſadés.

Nous n'avons remarqué qu'un moyen facile à la diſpoſition de l'ennemi, pour venir s'établir dans la plaine de Perpignan, & tenter le ſiége de cette place; c'eſt la côte entre Argeles & l'étang de Salus, qui eſt beaucoup plus plate que par-tout ailleurs, & où les

vaisseaux de guerre peuvent s'embosser à une distance convenable ; une descente est véritablement à craindre sur ce point, c'est-à-dire, entre l'embouchure de la Tel & celle de l'Agly : mais on répare & on arme les redoutes destinées à la défense & à la surveillance de ce passage ; en outre, on a le projet, en cas de nécessité, d'établir un camp de quinze mille hommes, derrière le Tech, à la droite du Boulon, qui secourroit la garnison de Bellegarde dans le cas que l'ennemi vînt par le chemin de la Catalogne, & qui auroit la facilité de se porter sans aucun risque à l'embouchure de la Tel, & à celle de l'Agly, pour s'opposer à la descente, si l'ennemi s'y décidoit. Par ces précautions simples & faciles, ainsi que par les secours de la nature, on peut être pour long-temps tranquille sur le fort de Perpignan.

ÉTAT des Bouches-à-Feu en place pour la défense du Département des Pyrénées-Orientales.

Perpignan.	107
Mont-Louis	34
Ville-Franche & fort Lagarde	24
Bellegarde.	43
Port-Vendre.	11
Collioure & Forts dépendants.	33
Fort-les-Bains & Prats-de-Moullïou	14

TOTAL des bouches-à-feu actuellement en place, pour la défense du département des Pyrénées-Orientales.

Pièces de Canon, Mortiers & Obusiers. . . .	266

RÉCAPITULATION

RÉCAPITULATION des troupes nécessaires à la défense du département des Pyrénées-Orientales.

SAVOIR:

Pour le département	15,000 hommes.
Idem. Perpignan, ville & citadelle .	5,000
Id. Colliour & forts qui en dépendent.	2,300
Id. Les Redoutes de Port-Vendre.	400
Id. Bellegarde & dépendance. . . .	1,000
Id. Prats-de-Moulliou & Fort-Lagarde	1,100
Id. Le Fort-des-Bains	400
Id. Mont-Louis & citadelle. . . .	2,500
Id. Ville-Franche, ville & château.	800
Total général	28,500 hommes.

Nous n'avons pas négligé non plus de nous occuper d'une fabrique de poudre placée à un quart de lieue de Perpignan. Cette fabrique a deux moulins, de vingt mortiers chacun ; elle est en bon état, & conduite par un homme habile ; elle rend vingt-quatre milliers de poudre par mois, & deux cent quatre-vingt-huit milliers par an. Cependant, dans cette circonstance, elle ne suffit pas aux besoins du département ; mais nous nous sommes assurés qu'il seroit possible, dans des momens pressans, d'en doubler la fabrication au moyen d'une augmentation d'ouvriers, & d'un très-petit sacrifice sur la force exigée pour la réception de la poudre, sacrifice qui ne nuiroit en rien au bien du service, & qui d'ailleurs ramèneroit la poudre au degré où elle a toujours été avant la loi sur les poudres, en date du 23 septembre 1791.

Il eſt important que l'aſſemblée ſache que le ſalpêtre manque dans ce département, 1°. parce que les citoyens ſe refuſent à l'exécution de l'article II de la loi du 23 ſeptembre 1791, concernant les terres de fouille ; 2°. parce que les indemnités accordées aux ſalpêtriers par le décret du 14 mai 1792, ſont inſuffiſantes; 3°. parce que les ſalpêtriers, déja réduits ſur cet objet, éprouvent encore une perte ſur les aſſignats. Il eſt certain que, ſi l'on ne s'occupe pas des moyens d'animer l'induſtrie & l'activité des ſalpêtriers, la récolte de cette matière tombera ; & alors, pour continuer le ſervice de la fabrique, il faudra ſe procurer à grands frais du ſalpêtre chez l'étranger.

Après vous avoir donné une connoiſſance exacte des moyens de défenſe du département des Pyrénées orientales, il nous reſte à vous mettre ſous les yeux ſes reſſources actuelles en ſubſiſtance pour les troupes.

Il y avoit au premier octobre dernier dans les magaſins de Perpignan, villes, forts & ports du département, quinze mille cinq cens quarante-cinq quintaux de froment, ſeigle & farines ; ce qui, pour une garniſon de 13,500 hommes jugée néceſſaire pour leur défenſe, faiſoit un approviſionnement de trois mois & demi ; & nous avons laiſſé au citoyen Boileau, commiſſaire ordonnateur, l'autoriſation convenable pour, conjointement avec les corps adminiſtratifs, porter cet approviſionnement à ſix mois, ſuivant les formes & les procédés ordinaires. Nous nous nous ſommes aſſurés qu'il ſeroit facile de ſe procurer le biſcuit, le riz, & les légumes ſecs, qui deviendroient néceſſaires en cas d'attaque. Les établiſſemens en fours ne laiſſent rien à deſirer : ainſi il n'y a nulle inquiétude à avoir ſur cet objet.

Ce département a toutes les communications par mer faciles ; dans les besoins urgens, les départemens de la Haute-Garonne & de l'Aude pourroient lui être d'un grand secours pour les subsistances. Il y a des magasins à bled suffisans pour le service des troupes ; on compte dans les environs de Perpignan quatorze moulins à eau, qui quelquefois chaument, sans pour cela nuire à la mouture nécessaire pour les habitans & les troupes ; d'ailleurs, l'ingénieur en chef a le projet de faire construire des moulins à bras dans l'intérieur des places.

Les bestiaux qui seroient nécessaires pour la subsistance de l'armée ne pourroient se trouver dans le pays ; il faudroit les tirer des départemens circonvoisins, & ce seroit au général de l'armée à prendre ses mesures, & à donner les ordres pour prévenir ces sortes de besoins.

Le pays ne fournit en fourrages que ce qu'il faut pour la nourriture des bestiaux nécessaires à la culture des terres ; ainsi, dans le cas d'un rassemblement de cavalerie, les ressources du pays seroient comptées pour rien.

En ce moment, le service des subsistances militaires a en magasins de précaution à Perpignan les objets suivans ; savoir, 15,638 rations de foin, 5,758 rations de paille & 26,760 d'avoine ; on s'occupoit alors de faire rassembler à Narbonne un plus grand approvisionnement de précaution destiné pour le service du département des Pyrénées. Perpignan est le seul endroit propre pour cet entrepôt général de fourrages ; on pourroit aussi au besoin en établir un au Boulon & à Villefranche.

Au reste, comme, par les défenses naturelles du pays, 500 hommes de cavalerie suffiroient dans la

composition de l'armée que nous avons indiquée ci-dessus, il n'y aura jamais de grandes difficultés à vaincre pour se munir des fourrages qui deviendroient nécessaires à la cavalerie en cas de rassemblement.

Nous avons trouvé la ville de Perpignan presque dépourvue de lits & fournitures militaires ; car, en supposant le prochain rassemblement de 13,600 hommes nécessaire à la défense des places du département, nous nous sommes assurés qu'il manqueroit alors 4,341 lits & fournitures. Il convenoit donc de mettre au nombre des plus urgentes précautions à prendre pour la sûreté de ce département frontière de remédier promptement à ce genre de pénurie ; en conséquence, pour concilier l'économie avec la véritable portée des besoins du moment, nous n'avons autorisé le commissaire ordonateur qu'à un nouveau marché de deux mille quatre cents lits, pourvu qu'il fût fait par-devant la municipalité & les corps administratifs. Nous avons pensé qu'en satisfaisant à la moitié de ces sortes de besoins, c'étoit tout ce que nous avions à faire de mieux sur ce point, attendu qu'instruit de la prochaine arrivée du général Servan, nous devions supposer qu'il lui seroit facile de se pourvoir du restant, en cas de nécessité absolue.

Nous avons encore à vous entretenir d'un objet essentiel, qui est celui des hôpitaux militaires de Perpigan, & places du département.

Les hôpitaux militaires sont au nombre de cinq, & nous nous sommes assurés qu'ils seroient insuffisans pour les troupes distinées à la défense de cette contrée ; ces hôpitaux sont à Perpignan, Mont-Louis, Villefranche, Bellegarde & Collioure. Le lieu le plus propre & le plus sûr pour former un grand établissement de ce genre, & capable de remédier à la petitesse des autres, est Perpignan ; déja la nation

a fourni le couvent des Cordeliers, & le corps de génie travaille à son agrandissement; mais il s'en faudra bien que ce nouveau local puisse être suffisant en cas de guerre de ce côté, parce qu'en supposant les places & forts du département garnis du nombre complet de troupes calculé pour leur défense, nécessairement les malades reflueront sur Perpignan. Nous avons été témoins de la vérité de ce fait, lors de notre séjour à Perpignan; les hôpitaux étoient encombrés de malades, par une suite d'une épidémie qui avoit tellement attaqué les défenseurs de la patrie, que les bataillons, en garnison à Perpignan, étoient réduits au tiers de leur effectif ordinaire. Les hôpitaux ne pouvant plus contenir le nombre des malades, nous avons été obligés de prendre les deux mesures suivantes, de concert avec la municipalité & les corps administratifs : d'abord, nous avons autorisé un établissement provisoire, pour servir de supplément aux hôpitaux ordinaires, dans le bâtiment & l'église des enseignantes; en second lieu, les chirurgiens & médecins nous ayant représenté qu'il étoit impossible aux convalescens de se rétablir entièrement dans la ville de Perpignan, attendu la corruption de l'air, nous avons encore autorisé les commandans militaires à envoyer en dépôt à Béziers un certain nombre de convalescens, qui seroient surveillés par un officier chargé de les faire rejoindre lorsqu'ils seroient rétablis; en conséquence, nous avons donné des ordres au directoire du district de Béziers, afin qu'il prît toutes les mesures nécessaires pour ce nouvel établissement. Quant aux approvisionnemens convenables en tout genre à nos hôpitaux, nous en avons un état général, qui nous a été remis par le citoyen Bernard, directeur-général, & certifié par le citoyen Boileau,

commiſſaire-ordonnateur ; nous avons penſé que ce détail ne méritoit de notre part qu'une recommandation préciſe au commiſſaire-ordonnateur, & nous n'avons point négligé ce moyen ; d'ailleurs, c'eſt au général Servan, actuellement ſur les lieux, à ſe faire rendre compte de cette partie intéreſſante, & à la faire mettre ſur le pied qu'elle doit être.

Telle eſt, citoyen, la ſituation militaire du département des Pyrénées-Orientales, telles ſont les meſures que néceſſitoit la crainte d'une rupture avec l'Eſpagne ; il ne nous reſte plus qu'un mot à vous dire ſur les adminiſtrations, les citoyens de Perpignan, & ſur les dernières opérations que nous avons faites dans cette ville.

Il eſt du devoir de tous les citoyens qui travaillent pour les intérêts communs de la patrie, quels que ſoient les poſtes qu'ils occupent, l'autorité dont ils ſoient inveſtis, le rang que la confiance publique leur ait donné, de mettre la multitude à portée d'apprécier leurs travaux ; c'eſt d'après ce principe dont vos commiſſaires étoient bien pénétrés, qu'ils ſe ſont fait accompagner dans toutes leurs viſites des places, forts & ports, dans toutes les vérifications quelconques du département, par deux membres du directoire, & par deux membres de la ſociété populaire, pour que chacun, de ſon côté, pût donner au public une juſte idée de ſon zèle, de ſes ſoins & de ſa ſurveillance ; ils ont tout ſuivi & tout vu avec l'intérêt du plus ſage, comme du plus ardent patriotiſme. Nous devons un témoignage particulier au citoyen Laferrière, préſident du département, ancien militaire, qui nous a toujours accompagnés, & qui étant du pays, nous a été d'un grand ſecours par des connoiſſances locales. Ces opérations terminées, nous ne crûmes point

devoir nous en tenir à ce rapprochement partiel; nous sentîmes qu'il étoit précieux de laisser derrière nous une confiance entière pour toutes nos mesures; car ce n'est qu'à l'aide d'une pareille conviction, que les représentans peuvent croire avoir justifié le choix qu'on a fait d'eux pour régler les grands & importans intérêts du peuple. Nous fîmes donc assembler tous les corps administratifs : là, au milieu d'un peuple immense, nous rendîmes avec franchise un compte exact & détaillé de toutes nos opérations : les faux patriotes virent leurs honteuses dénonciations démenties; les vrais républicains sentirent que la honte & le danger sont dans la méfiance; que la première de toutes les vertus dans une république, est d'en croire à ses compatriotes, & de bannir toute défiance qui blesse la vérité, la justice & la raison. Enfin, nous avons démontré jusqu'à l'évidence, que cette contrée n'avoit plus besoin pour sa défense, que de l'accord, du zèle & du courage de ses habitans. C'est ainsi que s'est terminée cette séance, au milieu des preuves multipliées d'une satisfaction générale.

En partant de Perpignan, nous avons laissé des ordres pour l'organisation prompte d'un bataillon de volontaires soldés, & de deux compagnies de canonniers, de 70 hommes chacune. Nous avons également requis le directeur de l'artillerie de porter l'approvisionnement des pièces jusqu'à 500 coupes par pièce; de tenir en magasin cinq cent mille cartouches à balles, en attendant de nouveaux ordres du général Servan.

Un grand acte d'indiscipline, porté même jusqu'à la rebellion, dans le second bataillon du Gers, a été réprimé par un grand exemple de sévérité, & l'ordre y a été aussitôt rétabli.

Enfin, nous avons quitté cette intéreffante contrée pour nous porter à Nice, où nous avions à conférer avec le général Anfelme fur fes prifes, pour favoir de lui s'il pourroit, fans nuire à fes moyens d'attaque & de défenfe, fournir aux Pyrénées Orientales des objets qui leur manquoient.

Nous vous devons compte, Citoyens, de tout ce que nous avons cru devoir faire pour le bien public dans cette longue traverfée. Entre Perpignan & Narbonne, eft une redoute, appelée la Nouvelle, qui défend l'entrée d'un petit port, infiniment utile au cabotage qui fe fait de Narbonne à Séjean. Nous l'avons vifité : cette redoute eft armée de 4 pièces de canon de gros calibre; nous y avons fait établir un pofte à demeure, de quinze gardes nationaux, que nous avons requis de folder. Nous avons donné les mêmes ordres pour la redoute appelée la Laffranqui, également placée fur la côte, entre Perpignan & Narbonne, & qui défend le mouillage d'un anfe favorable à l'ennemi.

Nous fommes entrés dans Narbonne, au milieu des témoignages de la fatisfaction publique pour l'Affemblée : ces premiers élans du patriotifme fatisfaits, nous nous fommes rendus à la maifon commune, où le peuple étoit venu en foule. Le citoyen maire nous lut & nous remit un excellent mémoire fur toutes les parties de l'adminiftration municipale, & fur tout ce qui tient aux grands intérêts de cette ville. Nous nous emprefferons de mettre fous les yeux de vos différens Comités les objets qui doivent être foumis à vos lumières & à votre décifion.

Il en eft deux dont nous n'avons pas cru devoir différer l'exécution. Le premier regardoit les hôpitaux & hofpices de la ville de Narbonne, dont le fer-

vice ne pouvoit plus se faire, faute de fonds & de crédit ; le directoire du département en étoit si convaincu, qu'il avoit pris un arrêté par lequel, vu l'urgence des besoins de ces deux établissemens de charité, il autorisoit les administrateurs à recevoir un remboursement de trente-six mille livres qu'on leur offroit, sur lequel ils dispoferoient de 12,000 liv. pour le service journalier. Mais les directeurs des hôpitaux & la municipalité nous ayant prouvé jusqu'à l'évidence, l'insuffisance de cette somme, & l'impossibilité où l'on se trouvoit de continuer le service, nous avons autorisé l'emploi des vingt-quatre mille livres restantes du remboursement, sauf à en faire le remboursement sur les arrérages dus par la nation, nantie des biens du clergé, des dettes de la ci-devant province de Languedoc, des diocèses & autres corps supprimés.

Le second, c'est sur les lits des émigrés, qui, par un décret de l'Assemblée législative, devoient servir de fournitures pour les troupes. Les administrations nous ayant représenté que dans la ville de Narbonne, ces sortes d'objets étoient d'une nature & d'une qualité à en tirer un bien meilleur parti en les vendant, nous les avons autorisées à les vendre, avec la réserve que du produit de cette vente elles acheteroient les lits & fournitures nécessaires aux troupes. Ce parti tournoit au profit de la nation & du service.

Nous avons entre les mains un état que nous tenons du directoire du district de Narbonne, par lequel il est constaté que le produit des biens des émigrés, versé dans la caisse de ce district pendant l'année 1792, se monte à cent mille livres. Nous avons loué cette administration de sa vigilance, &

nous lui avons promis de la faire connoître à l'Assemblée.

C'est dans ces dispositions que nous sommes partis de Narbonne, pour nous rendre à Cette. Aussitôt notre arrivée dans cette ville, nous fîmes avertir la municipalité. Elle s'empressa de venir nous voir, & nous convînmes avec elle qu'à midi nous nous rendrions à la maison commune, pour de-là aller visiter les forts & points de défense. A midi nous y étions rendus. Le citoyen maire nous lut & nous remit un mémoire expositif de la situation de Cette & de ses moyens de défense. Immédiatement après, les commandans du génie & de l'artillerie, qui étoient présens à la séance, nous montrèrent, sur le plan de la place, toutes les positions & les moyens de défense. Nous fûmes de suite visiter les forts, & nous les trouvâmes bien armés, à quelques articles & quelques dispositions près, dont nous avons requis la prompte exécution. Le commandant de l'Artillerie nous dit que ses magasins étoient dépourvus de tous les ustensiles nécessaires aux manœuvres des pièces, ainsi que des outils pour le déblai & remblai des terres. Vous saurez ci-après, Citoyens, le cas que nous avons fait de sa juste représentation. Le commandant du Génie nous avoit aussi parlé d'une nouvelle ligne de défense dont il venoit d'entourer la montagne qui couvre la Ville du côté de la plage, pour empêcher l'ennemi de la tourner. Sur cette ligne devoient être élevées trois redoutes ; une seule étoit achevée, & encore venoit-elle d'être ébranlée par un coup de mer qui avoit eu lieu la veille. Un ouvrage imparfait, & dont la plus grande partie n'étoit encore qu'un projet, inabordable après les grands coups de mer, tels qu'il y en avoit eu la veille, ne devoit pas arrêter le cours de nos opérations par un sacrifice de temps qui, d'ailleurs,

pouvoit même devenir inutile. Le prétexte de voir un bataillon de chaſſeurs, agité, il eſt vrai, par les ſuites d'un crime atroce, n'étoit pas ſuffiſant à nos yeux, puiſqu'il nous avoit été dénoncé par l'adminiſtration du département de l'Hérault, qui étoit convenue avec nous, de nous donner à notre paſſage à Montpellier tous les renſeignemens qui pourroient aſſeoir d'une manière juſte & impartiale notre jugement. La Municipalité & les Citoyens de Cette ſavoient bien que dans la dernière guerre j'avois commandé, pendant deux ans, l'artillerie dans cette Ville; que j'y avois inſtruit aux manœuvres du canon plus de deux cents canoniers gardes-côtes de la ci-devant province de Languedoc : ainſi, avec un peu de juſtice, ils ſe ſeroient aiſément perſuadé que je connoiſſois parfaitement la place, & que ſi j'y avois entraîné mes collègues, c'étoit plutôt pour me prêter à la grande importance que les habitans attachent à ce petit port, qu'à l'évidence d'une néceſſité abſolue; & puiſqu'ils nous ont provoqués par une dénonciation calomnieuſe & ridicule, nous vous dirons, Citoyens, que nous n'avons vu dans leurs exigeances que de futiles prétentions, & une injuſte rivalité contre Marſeille. Enfin, nos devoirs nous appeloient à Montpellier, & nous partîmes pour nous y rendre, après leur avoir accordé 1.° les fonds néceſſaires pour conſtruire un hangard qui doit ſervir d'aſyle aux pièces deſtinées à l'armement des redoutes projetées; 2.° trois mille livres au directeur de l'Artillerie pour ſe pourvoir ſans délai des uſtenſiles & outils qui manqueroient à ſon approviſionnement; 3.° un grade d'artillerie en remplacement de celui qui y eſt en poſſeſſion, mais qui, par ſon grand âge, ne peut remplir aucune de ſes fonctions. Certes, nous avons fait plus pour nos dénonciateurs que pour ceux qui

ont bien voulu attacher quelque prix à nos travaux; mais nous les laiſſons à leurs regrets s'ils en ſont ſuſceptibles, & nous revenons à Montpellier. C'eſt dans cette Ville que nous avons vu le ſpectacle intéreſſant d'une union parfaite entre les Corps adminiſtratifs, la Municipalité, les Gardes Nationales, la Société populaire, & tous les Citoyens; on n'y connoît point le langage des déſorganiſateurs; tous veulent la liberté & l'égalité par le règne abſolu de la Loi. On ne flatte le peuple que par l'évidence de ſon bonheur, & jamais par l'abus de ſes droits. L'enthouſiaſme de la liberté eſt pur; l'ambition n'y fait point de dupes. L'ami du peuple eſt l'ami de l'ordre & de la paix : enfin, le républicaniſme n'eſt pas dans les effets d'une rage vociférante, mais dans ceux qui découlent de l'amour de ſes ſemblables, & de cette confiance mutuelle que ſe doivent de vrais Républicains. Tels ſont les premiers ſentimens que nous ont inſpirés les habitans de Montpellier, lors même de nos premiers rapprochemens avec eux; c'eſt donc avec un tel accord de principes & de moyens que nous avons reçu de la part de toutes les adminiſtrations réunies, le travail que nous en attendions; c'eſt-à dire, les réponſes à toutes les demandes que nous leur avions faites. Le bataillon nouvellement organiſé, d'après notre réquiſition, eſt déjà en activité: & ce département pourra, dans un beſoin urgent, fournir à la Patrie, trois mille volontaires armés & équipés.

D'après les renſeignemens que nous ont donnés les adminiſtrateurs & le citoyen maire, ſur le premier bataillon de chaſſeurs, ci-devant Provence, la juſtice & la conſervation de ce bataillon ont exigé le licenciement de deux compagnies qui avoient coopéré à l'aſſaſſinat d'un de leurs capitaines, que tous les bons

citoyens regrettent : c'eſt ce que nous avons confié, par une réquiſition, aux ſoins du directoire du département. Nous avions étendu notre vigilance juſques ſur le magaſin général de l'habillement de l'armée du midi, que déja nous regardions comme une ſource de monopole, & un reſte de ces anciens procédés du deſpotiſme militaire, qui peſoient toujours ſur le foible; mais puiſque depuis cette époque l'Aſſemblée a chargé des commiſſaires de donner à cette ſurveillance une bien plus grande latitude, nous nous diſpenſerons de vous donner connoiſſance des meſures que nous avons priſes, dans un arrêté dont l'exécution étoit confiée aux adminiſtrateurs du département. Avant de quitter cette ville, nous fûmes à la maiſon commune; nous y trouvâmes les officiers municipaux au milieu d'un grand nombre de citoyens : le maire nous rendit un compte très-détaillé de ſon adminiſtration municipale depuis 1789; nous y avons remarqué une méthode, une préciſion, une netteté & ſur-tout un réſultat qui ne laiſſe aucun doute ſur le bonheur des citoyens de cette cité, & ſur l'acquit de leur engagement envers la patrie. Enfin nous avons terminé notre ſéjour dans cette heureuſe ville, par une viſite à la ſociété populaire : au moins trois mille citoyens y étoient réunis; l'enthouſiaſme de la liberté & de l'égalité s'y eſt manifeſté de toute part; tout a fini par des témoignages éclatans d'eſpérance & d'amour pour les travaux de l'Aſſemblée.

Nous filâmes ſur Nîmes; une lieue avant que d'y arriver, nous trouvâmes un grand cortège de cavalerie, de gendarmes & de dragons nationaux, qui nous attendoient pour nous eſcorter; nous entrâmes dans la ville au milieu d'une garde nationale immenſe. Ce ſpectacle étoit raviſſant; mais l'ordre & la tenue ſous les armes de cette garde nationale étant en grande partie mon

ouvrage, je me tais ſur ce que je devrois vous en dire, parce que peut-être obéirois-je malgré moi aux ſentimens d'enthouſiaſme qu'elle m'a toujours inſpirés, par tout ce qu'elle a fait pour la révolution, dans un pays qui a été pendant trois ans un volcan furieux de fanatiſme & d'agitations. Tous les chefs militaires nous attendoient à notre porte, pour préſenter leurs hommages à la repréſentation nationale. Nous fûmes à la ſéance publique de l'adminiſtration du département, où ſe trouva un grand concours de citoyens ; le procureur-général nous dit que l'adminiſtration n'avoit rien négligé pour ſatisfaire aux demandes que nous lui avions faites lors de notre premier paſſage ; il nous remit auſſitôt un état de la force publique intérieure du département du Gard, qui atteſte l'exiſtence actuelle de douze légions, de cent cinq bataillons, de cinq eſcadrons de cavalerie, de dix compagnies de canonniers, de ſept cent trente-cinq compagnies de fuſiliers, faiſant un total de cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf hommes, ſur quoi l'on en tireroit au beſoin ſix mille hommes, habillés, armés & équipés. Il y avoit alors à Nîmes dix-neuf pièces de canon des bataillons, prêtes au beſoin, plus deux pièces à Uzès, deux à Saint-Hypolite, qui, jointes aux différentes pièces d'un plus gros calibre, & deſtinées à la défenſe des places, font un total de quarante bouches à feu.

Le procureur-général nous remit auſſi un état des biens nationaux vendus & à vendre, tant mobiliers qu'immobiliers dans le département du Gard, par lequel il eſt prouvé qu'il y en a déjà de vendus pour 11,407,731 liv., qu'il en reſte à vendre pour 4,616,366 liv., non compris les fabriques, ſeminaires, collèges, hôpitaux, les biens de l'ordre de Malte,

&c., qui portent la totalité des biens nationaux, dans le ſeul département du Gard, à 23,637,936 liv. Il faut le dire, car c'eſt une juſtice que nous devons à cette adminiſtration, elle a été toujours au devant de nos demandes & de nos beſoins, pour la levée des forces dont vous nous aviez chargés; la formation d'un nouveau bataillon eſt faite il y a long-temps; pluſieurs bataillons de grenadiers, qui n'avoient été faire qu'une promenade de ſix ſemaines aux frontières de la Savoie, & que le général Monteſquiou avoit renvoyés comme lui étant inutiles, refusèrent de marcher, ſur notre réquiſition, au ſecours de la navigation du canal des deux mers, interrompue par des brigands; la garde nationale de Nîmes y ſupplée auſſitôt par ſon zèle, & un dévouement ſans exemple; & ce qu'il y a de plus louable dans cet abandon généreux, c'eſt qu'elle ſavoit très-bien que les officiers des bataillons de grenadiers qui refuſoient de marcher, avoient tous touché leur gratification d'une campagne qu'ils n'avoient pas faite, & pour laquelle la plupart ne s'étoient pas montrés; que ces mêmes officiers, calculant leurs intérêts de préférence à leurs devoirs, n'avoient pas eu honte de refuſer d'acquitter envers la patrie ce qu'ils en avoient reçu (1). Citoyens, nous ne vous rappellerons pas ici l'énorme dépenſe inutile qu'ont occaſionnée, dans les départemens méridionaux, les raſſemblemens de grenadiers, faits ſans beſoins réels, ſans calcul poſitif, ſans aucune combinaiſon économique, ſans nul égard pour les lieux, les temps, les per-

(1) Il faut en excepter un de leurs commandans qui a marché comme ſimple volontaire; & environ trois cents hommes du bataillon commandé par Vauland l'aîné, d'Uzès, qui ſe ſont rendus à Carcaſſonne.

ſonnes ; nous devons nous contenter de vous dire que les trois ou quatre bataillons de grenadiers du département du Gard, renvoyés, comme inutiles, de l'armée du général Monteſquiou, ont chacun coûté à l'État dix à douze mille livres de gratification de guerre, accordés aux officiers ; ce qui fait un total de quarante à quarante-huit mille livres, employées en pure perte ; & que, certes, de vrais défenſeurs de la patrie auroient au moins dû acquitter en ſe rendant utiles par leurs ſervices, réclamés pour repouſſer les horreurs d'une famine dont étoient menacés pluſieurs départemens méridionaux ; mais, citoyens, vous jeterez, ſans doute, comme nous, un voile ſur ce triſte ſouvenir, que d'autres détails, que nous vous épargnons, pourroient rendre encore plus pénible.

Nous aſſiſtâmes à Nîmes à l'inauguration de l'arbre de la liberté, nouvellement élevé dans une place dite *l'Eſplanade ;* la cérémonie eut tout l'éclat que pouvoient y mettre d'ardens Républicains ; des hymnes à la liberté, des cantiques à nos courageux défenſeurs, remplirent les airs, & la joie & le plaiſir étoient dans tous les cœurs ; la Municipalité, comme premiers magiſtrats du Peuple, étoit au milieu de ſa famille, & cette réunion de concorde & de bonheur offroit un ſpectacle qu'on ne connut jamais dans les fêtes royales.

Après trente heures paſſées dans cette Ville, nous partîmes pour Nice ; à notre paſſage à Beaucaire, la Municipalité & la Garde Nationale nous comblèrent de témoignages de confiance & de vénération pour l'Aſſemblée. Enfin, nous arrivâmes dans Nice au milieu de tous les Corps adminiſtratifs proviſoires & de toute l'armée ; nous fûmes bientôt accablés

de

de réclamations, toutes les plus affligeantes les unes que les autres ; nous vîmes peu d'ordre & de discipline dans l'armée ; l'union même ne régnoit pas parmi les Volontaires ; mais notre mission n'étoit pas directement pour Nice, & ne voulant point étendre nos pouvoirs, nous nous renfermâmes dans la réserve des conseils & des observations que nous nous proposions de mettre sous les yeux de l'Assemblée. Vous y aviez depuis envoyé des Commissaires, & c'est à eux de vous rendre compte de tout ce qui a affligé ce nouveau pays de la Liberté. Au reste, Citoyens, nous y avons vu tous les moyens de défense employés par le général Anselme, & ils nous ont paru bien combinés. Le but de notre visite à Nice étoit d'obtenir du général un abandon d'une partie des prises qu'il avoit faites sur le despote savoyard, pour les faire passer à l'armée des Pyrénées orientales ; il nous dit d'abord qu'il nous donneroit quelque chose ; mais, soit repentir, soit conseil, il nous fit passer un état d'emplacement & d'emploi de ses bouches à feu, en concluant qu'il ne pouvoit rien nous donner. Avant que d'abandonner Nice, vous entendrez sûrement avec intérêt les détails d'une opération économique qui s'y est faite d'après nos ordres, & qui vous prouvera, Citoyens, que rien de ce qui pouvoit être utile à la République n'a échappé à notre surveillance.

. . . .

Voici les faits.

Des fournisseurs avoient l'entreprise des transports & convois militaires de l'armée d'Italie, & d'une partie de celle des Alpes : les conditions du bail étoient qu'il leur seroit payé pour le loyer de chaque mulet, ou cheval de trait, 5 liv. 15 s. par jour en

ſus des rations de fourrage, & que les mulets pris par l'ennemi ſeroient payés à raiſon de 600 livres chacun. Nous reconnûmes que le bénéfice du fourniſſeur étoit énorme, parce que nous vérifiâmes qu'il fourniſſoit à l'armée d'Italie 1104 mulets, & qu'il les louoit en détail à 3 liv. 5 ſ. Pour économiſer le plus poſſible les fonds de la République, nous prîmes de ſuite un arrêté par lequel nous enjoignons au Commiſſaire-ordonnateur de faire procéder ſous huitaine, & en préſence des Corps adminiſtratifs, à une adjudication nouvelle de la même fourniture. Elle a eu lieu après notre départ; & tel a été ſon ſuccès, par l'effet de la concurrence, que le prix de 5 liv. 15 ſ. a été réduit à 3 liv. 7 ſ. 6 den., & de plus, la valeur des mulets tombés au pouvoir de l'ennemi, ne doit être rembourſée qu'à raiſon de 400 liv. au lieu de 600 liv.; de ſorte que l'économie ſur le loyer des mulets, eſt de 2 liv. 7 ſ. 6. den. par jour, ce qui, ſur 1104, fait une économie de 2722 liv. par jour, & par année de .... 993,530 liv.

Plus, en ſuppoſant cent mulets pris par l'ennemi dans l'année, ſur le rembourſement deſquels le nouveau bail préſente 200 liv. d'économie, ci..................... 20,000

En tout......... 1,013,530 liv.

Ce n'eſt pas tout; le même entrepreneur fournit encore à l'armée des Alpes 560 chevaux ou mulets de trait au même prix de 5 liv. 15 ſ. par jour. Notre arrêté n'a pas porté ſur cette fourniture, parce que nous n'avons pas cru devoir étendre nos pouvoirs juſques-là; mais l'opération que nous avons faite à

Nice a donné lieu à une soumission qui a été envoyée pour la fourniture des 560 chevaux ci-dessus, au prix de 3 liv. 15 s. au lieu de 5 liv. 15 s.; il ne tient qu'au Ministre, à qui nous ferons part de cette soumission, de l'accepter : ce qui présentera une nouvelle économie de 1120 liv. par jour, & par conséquent, de 408,800 liv. par année.

Ce qui joint à la somme de........................ 1,013,530 liv.

Forme en total une économie de.................. 1,422,330 liv.

Cette économie n'est point chimérique, puisque plus d'un million est déja assuré par le nouveau bail passé en vertu de notre arrêté, & le restant peut s'assurer de suite, en acceptant la soumission qui nous a été envoyée.

Après avoir terminé nos opérations à Nice, nous partîmes pour Toulon; cette Ville, par ses forces de terre & de mer, est sans doute un des points des plus intéressans de la République; tout y annonce les puissans moyens que le Peuple François peut déployer contre les ennemis de la Liberté; au-dehors, son enceinte est de onze fronts de fortification, revêtus de maçonnerie, dont quatre sont baignés par la mer, & servent d'enceinte aux deux ports. Tous sont garnis d'une artillerie formidable; la nature défend le reste.

La rade de Toulon est divisée en deux parties: l'une appelée la petite rade, & l'autre la grande rade.

Ces deux rades peuvent, par leur étendue & leur sûreté, quant au mouillage, contenir les forces maritimes les plus considérables; & elles ont l'avantage,

non-ſeulement d'en défendre l'entrée, mais même d'en défendre les approches; ce qui rend le port de Toulon ſuſceptible d'y combiner les plus grandes opérations. Depuis la priſe de Nice, Toulon n'eſt plus ſuceptible d'être attaqué par terre. Ainſi nous nous contenterons de dire ici que ſes fortifications ſont bien entretenues, & qu'on ne ceſſe de travailler à renforcer les points les plus foibles. Voici néanmoins le nombre des bouches-à-feu en batterie pour la défenſe de Toulon & & forts de ſa dépendance.

ETAT GÉNÉRAL des bouches à feu en batterie pour la la défenſe de Toulon, forts & dépendances.

Toulon.	139
Fort-Lamalgue	135
Fort Saint-Louis	15
Fort-Sainte-Catherine	18
Fort-d'Artigues	10
Fort-Pharo	7
Fort des Cometz	8
Groſſe-Tour	32
Bazallier	8
L'Eguilliẽte	10
Baſtion de la Baſſe-Malgue	14
Baſtion de Cap-Brun	9
Dupuy	7
Le Mord'huy	4
La Coudoulière	2
Saint-Elme	12
Faubregas	7
Beau-Rouge	3
Grand-Bajolet	4
Cap-Nègre	4
Portiſſot	4
Baudol	4

La Cride	4
Château de Pourquerolles	6
Grand - Langouftier	5
Petit - Langouftier	6
Fort - la - Licaftre	2
Redoute de Pradeau	10
Redoute de Gapeau	6
Château de Porturos	11
Fort de l'Eftiffac	4
Fort de l'Eminence	5
Fort de Poftmann	5
Fort de Brigançon	11
Baftion du Lavandon	2
Baftion de Cavalaire	4
Saint - Tropès	16
Saint - Pierre de Cambierre	2
Saint - Maxime	2
Saint - Raphaël	2
Total général des bouches - à - feu employées à la défenfe de Toulon .	557

ETAT des hommes néceffaires à la défenfe de Toulon, forts & dépendances, en cas d'attaque.

Pour la ville, non compris les troupes de la marine pour la garde de l'arfenal . . . 4000 h.

Pour la montagne de Faron, ce qui comprend les efcarpemens, les forêts & redoute de Faron & de Saint-Antoine, & les pentes pour éclairer

De cette part. . . . . 4,000 h.

De l'autre part.	4,000 h.
le vallon des Ferrières, & le penchant de la Vallette	3,000
Pour la batterie retranchée, le fort d'Artignac, le fort Sainte-Catherine, & quelque poſtes intermédiaires que l'on fera au beſoin ſeulement, ces différens points étant à portée du dépôt des troupes en réſerve	500
Pour le fort de Lamalgue (1) . .	1,200
Pour les poſtes à occuper ſur les hauteurs de Malmouſquet & de Miſſieſſy	800
Pour la Groſſe-Tour & le fort Saint-Louis	250
Pour la preſqu'île de Cepet, les reretranchemens de la plage des Sablettes, les forts de Babaguier & de l'Egulliette	2,000
Canoniers & ſervans pour l'artillerie de la ville (2), forts extérieurs, forts de la rade, batteries de la rade, & côtes adjacentes	2,835
Mineurs pour les galeries de mine du corps de place, fort de la Malgue & autres, une compagnie d'environ . .	70
De cette part	14,655 h.

(1) Ce nombre pourroit être moindre, ſi la communication de la ville au fort étoit établie.

(2) Comme la place ne peut être attaquée par-tout en même-temps, on croit pouvoir réduire le nombre à 800.

De l'autre part. . . . . 14,655 h.

Réserve placée au camp retranché.

Infanterie	6,000	7,200
Dragons montés	1,200	
Total général des troupes nécessaires à la défense de Toulon & de ses dépendances		21,855

Quant à la marine, voici le résumé de nos obser-servations, & des comptes que nous nous sommes fait rendre.

TOULON.

MARINE, 1792.

ÉTAT des canons, armes & principales munitions de guerre qui manquent pour completter l'armement des vaisseaux de la République & autres bâtimens existans au port de Toulon.

SAVOIR:

742 Canons de fer du calibre de 36, 24, 18, 12, 8, 6, 4 et 3 livres de balle.
122 Perriers en bronze du calibre d'une livre.
185 Épingales en bronze.
3,613 Fusils d'armement.
42 Pistolets.

2,606	Sabres.
2,606	Haches d'armes.
1,523	Piques d'abordage.
12,670	Boulets ronds du calibre de 16, 12 & 18 livres de balle.
459,856	Balles de fer battu pour cartouches à canon & à cannonades de divers calibres.
1,301	Affuts pour canons de 3 livres jusqu'à 36 livres de balle.
496,670	Livres poudre de guerre.

Les objets détaillés ci-dessus coûteront, en les évaluant par approximation, la somme de, ci. . . . . 2,000,000 livres.

Na. Il y a peu de bois pour faire des affuts, les objets d'artillerie demandés par le général Anselme, tant pour son armée, que pour la côte pour lesquels l'arsenal de la marine de Toulon ne cesse de travailler depuis six mois, sont entièrement démunis des articles nécessaires pour les vaisseaux à l'approvisionnement desquels on n'a pu songer.

SITUATION des forces navales de la République françaiſe, au Port de Toulon.

OUVRAGES qu'il y auroit à exécuter pour les mettre en état d'agir.

FONDS néceſſaire pour les journées d'ouvriers, & approviſionnement & d'équipement, l'artillerie compriſe ; de même que pour ſix mois de campagne en vivres, appointement & ſolde des officiers, équipages, & table des officiers.

COMPOSITION de la force navale au Port de Toulon.

	En conſtruction.	Dans le Port.	A la Mer.	Hors de ſervice.	TOTAL.
Vaiſſeaux (1) .	1	18	5		24
Frégates (2) . .	2	11	10	1	24
Corvettes . . .			8		8
Gabarres. . . .		2			2
Aviſos ou Bricks.			4		4
Tartanes. . . .			1		1
Chaloupes canonières, portant un canon de 24.			2		2
. . . . . de 18.			2		2
. . . . . de 12.			4		4
Autres Chaloupes portant un canon de 1			11		11
Sans canon . . .			19		19
	3	31	66	1	101

(1) Un de ces vaiſſeaux eſt ſuſceptible d'un radoub, dont la dépenſe équivaudroit à la conſtruction d'un vaiſſeau neuf.

(2) Pour quatre années en bombardes, à la demande du général Anſelme.

Ouvrages à exécuter.

Les réparations considérables à faire aux vaisseaux & autres bâtimens qui sont dans le port, pour les mettre en état d'être armés, s'éleveroient, suivant le détail ci-après :

En journées d'ouvriers & de gens de mer, pour radoub & armement, à la somme de	1,200,000 l.

Objets d'approvisionnement.

La dépense en approvisionnement de marchandises & d'ustensiles de de toute sorte, pour le radoub, l'équipement & l'armement desdits bâtimens, pour six mois de campagnes, en sus de ceux qui existent en magasins dans le port, & en y comprenant le montant des objets qui ne sont pas payés, s'éleveroit à . .	7,000,000
En objets d'artillerie, y compris la poudre de guerre nécessaire pour compléter l'armement de tous ces bâtimens, à	2,000,000
Total des fonds nécessaires pour les ouvrages à exécuter, & les approvisionnemens exigés pour mettre en état les bâtimens existans dans le port, d'être armés	10,200,000 l.
De cette part.	10,000,000 l.

De l'autre part. . . . . 10,000,000 l.

Appointemens, table & solde.

Aux officiers & équipages pour l'armement, pendant six mois, de tous les vaisseaux & autres bâtimens composant la force-navale au port de Toulon ; & dépense en vivres frais ou de mer aux équipages.

Six mois d'appointemens, table & solde aux officiers & équipages des bâtimens, monteroient à la somme de	4,811,000 l.	9,269,520 l.
Six mois de vivres frais ou de mer aux équipages desdits bâtimens, à celle de . .	4,458,520	

TOTAL GÉNÉRAL. . . 19,469,520 l.

Voici, Citoyens, un abus affligeant que nous ne pouvons vous cacher ; il y a plus de deux mille deux cent ouvriers soldés dans le port, sans compter cinq à six cent forçats. Depuis quelque temps une partie de ces ouvriers ne remplit pas tout ce que la Patrie a droit d'attendre ; nombre d'entre eux composent un Comité central, autrement dit *Comité de Surveillance :* ils présentent leurs pétitions comme Corps politique, c'est-à-dire, signées par un président & des secrétaires. Tous les membres de ce Comité exigant impérieusement leur salaire, quoiqu'ils n'aillent point à l'arsenal ; en sorte que depuis près d'un an, en y

comprenant les ouvrages que la Marine a fait pour la terre, & à la demande du général Anſelme, pour leſquelles tout l'arſenal n'a ceſſé de travailler, il n'a pas été fait pour vingt mille livres d'ouvrage par mois pour la Marine : le montant des journées d'ouvriers & onvrages à prix fait du mois d'octobre dernier s'eſt cependant élevé à 215,766 liv. 9 ſ. 8 den. ; il ſeroit ſans doute de la juſtice & de la ſageſſe de la Convention de mettre un terme à cette effrayante licence ; & certes, le patriotiſme des vrais Marins répugne à ce genre d'exaction qui, s'il continuoit, nuiroit à la réputation de ce Corps, en même temps qu'il épuiſeroit les fonds deſtinés à la Marine.

Telles ſont, Citoyens, les vérités & les réſultats que nous avons pu recueillir pendant notre ſéjour à Toulon. Le commiſſaire ordonnateur Vincent nous a été d'un grand ſecours, & nous aimons à rendre ici juſtice à ſon zèle, à ſon expérience dans cette partie, comme à ſon caractère inflexible contre tous les abus dont nous venons de vous rendre compte. Tel eſt le ſort du fonctionnaire public honnête, dont on redoute l'auſtérité des principes ; il eſt ſouvent perſécuté & calomnié par ceux qui, ſous ſa ſurveillance, croient que l'excès d'un patriotiſme verbeux & méfiant, doit tenir lieu du devoir. La municipalité & les corps adminiſtratifs nous ont aidé dans toutes nos recherches & informations, avec le zèle des meilleures républicains.

Nous avons quitté Toulon pour nous rendre à Marſeille ; cette ville toujours en avance pour ſon compte de forces qu'elle doit à la République en danger, ne nous a pas paru mériter une ſurveillance particulière : nous n'avions qu'à admirer & point à encourager ; car

nous nous sommes rappelé que vous aviez mis six millions à la disposition des corps administratifs de Marseille, chargés de la levée de six mille hommes, & d'un convoi de transport, pour l'expédition de la Sardaigne, qui devoit avoir lieu sous les ordres du général Anselme. Sans doute, citoyens, vous vous ferez rendre un compte exact de l'emploi de cette somme.

Nous nous contentâmes donc de voir dans cette grande ville la municipalité & l'administration du département. L'une & l'autre nous ont paru seconder le patriotisme brûlant qui distingua toujours les habitans de Marseille. Nous partîmes pour nous rendre à notre poste, après deux jours de séjour à Marseille; en passant à Valence, nous vîmes les administrateurs du département de la Drôme, pour leur demander réponse aux questions que nous leur avions laissées à notre premier passage. Nous reçûmes d'eux les preuves les plus convaincantes d'un zèle sans bornes, & d'une intelligence infiniment utile au bien de la République. Le bataillon que nous leur avions demandés étoit organisé depuis plus d'un mois & en activité. Nous avons entre nos mains tous les états nécessaires aux éclaircissemens que nous leur avions demandé, & nous mettrons sous les yeux de différens comités tous les objets relatifs au travail dont ils sont chargés.

Passé Valence, nous ne nous sommesplus arrêtés; ici donc se termineroit notre rapport, si nous n'avions encore un résumé à vous faire, & quelques réflexions à vous soumettre qui sont une suite de nos observations. Citoyens, il résulte donc de tout ce que nous avons vu & observé depuis Lyon jusqu'à Mont-Louis, depuis Mont-Louis jusqu'à Nice, y compris Toulon & Marseille, que la Répu-

blique peut compter ſur dix bataillons levés ou qui le feront d'ici au mois de mars par les départemens de la Drôme, du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées orientales, des Bouches-du-Rhône, du Var, des Baſſes-Alpes, de l'Ardèche & de la Losère, que nous avons expreſſément requis à cet effet; il convient encore de vous rappeller que le département des Pyrénées orientales fourniroit ſur ſon territoire, & pour le ſervice de la République, c'eſt-à-dire dans la double ſuppoſition qu'il fallût ou défendre ſes foyers, ou entrer en Catalogne, environ 4000 hommes; qu'en outre, celui du Gard fourniroit juſqu'à 6000 hommes; celui de l'Hérault, juſqu'à 4000 hommes : ainſi, dans un beſoin preſſant, tel qu'il peut ſe préſenter au mois de mai prochain, la République peut compter ſur une nouvelle levée déjà en partie faite de 18000 hommes armés & équipés, auxquels il faut ajouter environ 6 ou 8000 hommes que nous avons trouvés dans le département des Pyrénées orientales, ce qui fera un total de 24 à 26000 hommes pour la défenſe de cette frontière, que nous vous avons démontrée preſque inattaquable.

Nous devons vous obſerver ici, Citoyens, que la partie ſouffrante eſt le matériel de l'artillerie; depuis la paix de 1762, le général Gribauval, le plus habile chef d'artillerie que ce corps ait produit après le grand Vallière, avoit penſé qu'un double équipage de campagne pour environ 20,000 hommes, étoit à-peu-près tout ce qu'on pouvoit raiſonnablement conjecturer d'utile pour une armée de cette force. C'étoit alors le calcul le plus approximatif qu'on pouvoit ſe permettre; depuis un an votre ſituation politique a bien changé, & les beſoins de ce genre ont plus que doublé ſans nulle meſure entre le temps &

les moyens. Chacun de nous ſait avec quelle facilité les bataillons nationaux & les municipalités ſe ſont approprié de droit & de force les pièces de canon que nous appelons artillerie de bataillon, & qui étoit deſtinée à un ſyſtême d'enſemble de tactique, combiné par les plus habiles officiers généraux d'artillerie ; cette facilité d'accorder ou de prendre des parties d'un tout deſtinées à être ſous une même ſurveillance, & obtenir du ſuccès par un enſemble combiné ſur toutes les données poſſibles d'un genre défenſive ou offenſive, vous met aujourd'hui dans la preſqu'impoſſibilité de compter même par approximation ſur l'enſemble d'un équipage d'artillerie, dans telle ou telle partie de la République où l'on jugera néceſſaire de raſſembler une armée. Vos arſenaux peuvent à peine fournir aux conſommations, les ouvriers leur manquent ; & c'eſt dans cet état des choſes qu'on vous propoſe avec une confiance incroyable de partager vos forces en huit armées. Nous pouvons vous dire, avec certitude, qu'il faudroit aux Pyrénées un équipage de campagne demandé depuis plus de ſix mois, & que l'arſenal d'Auxône n'eſt point en meſure de fournir ; qu'à l'armée du Var les beſoins de ce genre ſont également conſidérables, & que par une négligence bien extraordinaire, on a conſtamment laiſſé l'artillerie de cette armée ſans chefs, ce qui préjudicie d'une manière affligeante à ce genre de ſervice ; car l'art de traîner, & de tirer devant ſoi des canons, eſt un mouvement machinal que tout le monde peut faire avec un mois d'exercice ; mais la juſte diſtribution de cette arme importante, ſa poſition bien combinée ſur tous les mouvemens poſſibles de l'ennemi, l'appréciationdes diſtances, toutes les combinaiſons relatives aux détails immenſes de l'approviſionnement d'un parc & d'un équipage, la juſte économie qu'il

faut mettre dans l'emploi de cette arme, & que les circonstances déterminent toujours; enfin, les manœuvres de force qu'il faut faire sans danger & avec promptitude, les retranchemens au besoin; tout cela demande de l'expérience & de l'étude, qu'on ne peut attendre que d'un ancien officier instruit & éprouvé dans cette partie si décisive de la guerre; au reste, Citoyens, votre comité de la guerre vous présentera sous peu de jours un projet relatif à ce corps, qui remédiera en partie au désordre de son matériel, & à l'insuffisance de son personnel.

Nous terminerons ce rapport par quelques réflexions générales, fruit de nos observations sur ce que nous avons vu & recueilli pendant toute la durée de notre mission.

L'esprit public, dans toute la partie méridionale que nous avons parcourue, est généralement bon; le zèle pour défendre notre liberté, ne laisse rien à desirer; mais sur nos frontières quelques membres des sociétés populaires, par un excès de zèle sans doute, forment des comités de défense & de surveillance; les uns entravent & intimidant toutesles autorités militaires; ils les couvrent d'une méfiance injurieuse, & préjudiciable aux intérêts de la République. On attaque tout ce qu'elles font, on soupçonne tout ce qu'elles ont fait; delà, le dégoût, les lenteurs dans l'exécution, les haines qui changent en division ce qui devroit être un ensemble d'union & d'accord; les dénonciations presque toujours hasardées, & dont on accable les autorités constituées. Citoyens, vous trouverez sans doute que le moment est venu de faire cesser ces motifs de discorde, si contraire à l'ordre que vous voulez établir, si opposé aux principes de justice que vous voulez proposer. Les comités de surveillance guerroient sans doute sans

cesse

ceſſe les adminiſtrations auxquelles ils ſont perdre un temps qu'elles doivent à tous les adminiſtrés ; ils les forcent au dégoût par leurs perſécutions, ſouvent injuſtes. Enfin, par-tout la jalouſie & la méfiance de quelques individus font cauſe commune contre les agens militaires & civils. Ces faits ſont affligeans, mais cependant faciles à détruire ; vous n'avez qu'à le vouloir, & bien vous perſuader qu'avec la méfiance de ſoi-même, on fait bien rarement des conquêtes ſur ſon ennemi.

Citoyens, une vérité non moins affligeante encore, c'eſt l'indiſcipline de la plupart de vos bataillons nationaux. Nous aimons à croire que c'eſt une ſuite naturelle des troupes d'une nouvelle levée, livrées à elles-mêmes, parce qu'elles ſont plus iſolées dans le midi que dans le nord ; on les admire dans leur courage & dans leur perſévérance, mais on les redoute dans leurs volontés & leurs exigences. Par-tout, on craint leur ſéjour ; par-tout, ils demandent avec la bruſquerie d'une force trop ſentie ; par-tout, ils uſent des effets nationaux ſans ménagement, ſans compte rendu ; enfin, par-tout ils détruiſent ; nous vous effrayerions, ſi nous vous mettions ſous les yeux le tableau des caſernes, & des fournitures, les unes détruites, les autres égarées. Qu'il me ſoit permis ici de vous communiquer une réflexion qui m'eſt particulière, & que je dois à l'uſage que j'ai fait de cette troupe pendant près de trois ans que je l'ai commandée dans le département du Gard. Il m'eſt bien démontré que quant à préſent, l'organiſation des bataillons de volontaires nationaux eſt mauvaiſe ; que c'eſt-là où eſt la cauſe radicale de leur indiſcipline ; car un homme inſtruit & ſans paſſion, qui connoît tous les mouvemens du cœur humain, ne peut pas ſe per-

ſuader que, dans l'état militaire ſur-tout, où tous les devoirs ſont renfermés dans une obéiſſance paſſive, cette obéiſſance puiſſe exiſter dans ſon entier du volontaire à ſon officier qu'il a fait lui-même. Je pourrois ici ajouter une foule d'autres raiſons morales, toutes plus démontrées les unes que les autres, mais ce n'eſt pas du reſſort de notre rapport. J'attends de l'occaſion l'à-propos néceſſaire pour ramener votre attention ſur cet objet important.

On vous a parlé du mauvais état des routes; nous devons vous dire que depuis Lyon juſqu'au Var, elles ſeront bientôt impraticables, ſi le comité que vous venez de nommer ne s'empreſſe de vous préſenter des moyens de les réparer promptement.

Il exiſte encore un abus qui s'accroît chaque jour, & qui peut devenir dangereux pour les voyageurs, ſi vous n'y portez un prompt remède; c'eſt dans la manière dont le ſervice des poſtes ſe fait; il n'y a nul moyen repreſſif contre les poſtillons, qui vous tiennent aux différens relais un temps exceſſif, qui vous menacent & vous inſultent avec une hardieſſe & une facilité très-dangereuſe. Cela eſt arrivé différentes fois à vos commiſſaires, & il y a peu de voyageurs qui n'aient à-peu-près les mêmes plaintes à faire; il eſt inſtant, citoyens, que vous renvoyez cet objet aux comités de légiſlation, & des ponts-&-chauſſées, réunis, pour vous préſenter un projet de loi qui aſſure la promptitude & l'exactitude dans ce genre de ſervice, & mette le voyageur à l'abri de toute inſulte de la part des poſtillons. Ici, citoyens, ſe termine notre rapport. Nous vous devions la vérité; aucune conſidération ne pouvoit nous diſpenſer de vous la dire; c'eſt à des légiſlateurs à connoître les abus inſéparables d'un grand empire, encore déſorganiſé par une ſuite des grandes conquêtes qu'il

vient de faire ſur la raiſon & la juſtice ; c'eſt à des légiſlateurs à les entendre avec le deſir d'y remédier promptement : telle eſt la confiance de vos commiſſaires pour tout ce qu'ils viennent de vous dire.

DONS PATRIOTIQUES

Remis aux Citoyens-Commiſſaires de la Convention Nationale au Département des Pyrénées orientales, & dépoſés par eux ſur le bureau de l'Aſſemblée.

De l'avant-garde de l'armée d'Italie avec une adreſſe, le tout pour les Citoyens de Lille. 1425 liv. 15 ſ.

De J. B. Miffre, ci-devant Sainte-Croix . . . . 24 liv.

De J. P. Peret, volontaire au bataillon de Marſeille . . . . . . 15 ſ.

Jean Adrien dit *Carignan*, officier de dragons en garniſon à Niſmes, 8 louis en eſpèces.

Croix de Saint-Louis données à la Nation.

1°. Du C. Preyre, lieutenant.

2°. Du C. Joſeph Cavalier, capitaine de canoniers gardes-côtes.

3°. Du C. Miffre, ci-devant Sainte-Croix, Lieutenant de la Gendarmerie Nationale.

4°. Du C. Jean Adrien, ci-devant Carignan.

5°. Du C. Bideren de Saint-Surem.

6°. De la Citoyenne Beauchamp, veuve de feu Dominique Donadei, commandant à Briançon.

7°. Du C. Gras, commandant la frégate la Sybille.

8°. Du C. Chauvet, officier au quinzième régiment d'Infanterie.

9°. Du C. Dulieux, officier au même régiment.

10°. Du C. Dallemagne, officier au cinquantième régiment d'Infanterie.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.